

DECISION DU MAIRE

Demande d'aides financières auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024 et auprès du Département de l'Eure et à tout autre organisme pour le renforcement de la sécurité des passages piétons de la ville de Pont-Audemer

Le maire de la ville de PONT-AUDEMER

VU l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération du conseil municipal n°101-2022 en date du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au maire ou à son représentant de demander à tout organisme financeur, l'attribution de subventions, pour tout projet, en investissement et/ou en fonctionnement, sans limite de montant.

Considérant qu'il faut garantir un cadre de vie de qualité et sécurisé pour tous ;

Considérant que le renforcement de la sécurité des passages piétons par l'installation de plots lumineux améliorera la sécurité des piétons ;

Considérant que le plan de financement ci-dessous permettrait à la ville de réaliser son projet :

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
110 plots routiers solaires à sceller sur la chaussée	20 350,00 €	Etat (DETR/FIPD)	30,00%	7 617,00 €
Kit de colle	5 040,00 €	Département de l'Eure	50,00%	12 695,00 €
		Ville de Pont-Audemer	20,00%	5 078,00 €
Total	25 390,00 €	Total		25 390,00 €

DECIDE de solliciter les aides financières auprès de l'Etat au titre de la DETR/DSIL 2024 et du Département de l'Eure et à tout autres organismes au montant le plus élevé possible.

Fait à Pont-Audemer, le 28 septembre 2023

Le Maire de Pont-Audemer



Alexis DARMOIS



Plan de financement prévisionnel

Sécurisation des passages piétons par l'installation de plots lumineux solaires

Plan de financement prévisionnel				
Dépenses HT		Recettes		
110 plots routiers solaires à sceller sur la chaussée	20 350,00 €	Etat (DETR/FIPD)	30,00%	7 617,00 €
Kit de colle	5 040,00 €	Département de l'Eure	50,00%	12 695,00 €
		Ville de Pont-Audemer	20,00%	5 078,00 €
Total	25 390,00 €	Total		25 390,00 €

Le Maire




Alexis DARMOIS

Attestation de non commencement des travaux

Projet : Renforcement de la sécurité des passages piétons

Le Maire :

- atteste du non-commencement de l'opération

Fait à : Pont-Audemer

Le : 28 septembre 2023

Le Maire



Alexis DARMOIS

